(12)

(11) **EP 3 791 846 A1**

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

17.03.2021 Bulletin 2021/11

(51) Int Cl.: **A61G 3/02** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 20192779.5

(22) Date de dépôt: 26.08.2020

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME

Etats de validation désignés:

KH MA MD TN

(30) Priorité: 13.09.2019 FR 1910157

(71) Demandeur: CDC GROUP 69720 Saint-Bonnet-de-Mure (FR)

(72) Inventeur: CHAPUIS, Christian 69740 Genas (FR)

(74) Mandataire: Cabinet Laurent & Charras
 Le Contemporain
 50 Chemin de la Bruyère
 69574 Dardilly Cedex (FR)

(54) DISPOSITIF D'ARRIMAGE DE CHARGEMENT ET/OU D'EXTRACTION MOTORISES D'UN CHARIOT PORTANT UN BRANCARD, RECEPTEUR ET AMBULANCE ASSOCIES

(57) Ce dispositif d'arrimage (20a) entre un récepteur (21) et un chariot, comporte :

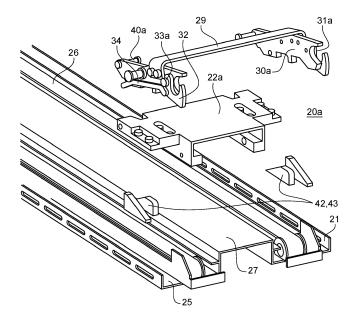
une platine (22a) destinée à être montée mobile en translation ; et

au moins un crochet (30a) monté sur ladite platine (22a).

Ledit dispositif d'arrimage (20a) comporte également, au niveau dudit crochet (30a), une gâche (32a) mobile entre une position fermée et une position ouverte ;

ladite gâche (32a) étant déplacée par une biellette (34a) dont une première extrémité est reliée à ladite gâche (32a) et une seconde extrémité est reliée à un pion destiné à coopérer avec au moins une butée (43) disposée sur le trajet de ladite platine (22a) de sorte que les déplacements de ladite platine (22a) entrainent une coopération dudit pion et de ladite butée (43) pour commander l'ouverture ou la fermeture de ladite gâche (32a).

Fig. 1



EP 3 791 846 A

DOMAINE TECHNIQUE

[0001] L'invention concerne un dispositif d'arrimage de chargement et/ou d'extraction motorisés d'un chariot portant un brancard, c'est-à-dire un dispositif permettant de lier une barre d'un chariot portant un brancard à un récepteur motorisé disposé dans une ambulance. L'invention concerne également un récepteur motorisé et une ambulance intégrant le dispositif d'arrimage.

1

[0002] L'invention vise plus particulièrement à permettre la traction automatisée du chariot par le récepteur au sein de l'ambulance.

ART ANTERIEUR

[0003] Une ambulance est un véhicule notamment destiné à recevoir un chariot portant un brancard. Pour limiter les troubles musculo-squelettiques des brancardiers, les ambulances sont de plus en plus fréquemment pourvues d'un récepteur automatisé configuré pour déplacer automatiquement le chariot portant le brancard lorsque le chariot est inséré ou extrait de l'ambulance.

[0004] Les dispositifs permettant le chargement et l'extraction du chariot sont généralement pourvus d'un bras mobile disposé sous une table de réception du chariot, tel que par exemple décrit dans le document WO 2009/135803. Cependant, la cinématique de déplacement du bras impose un grand espacement entre la table de réception et le plancher de l'ambulance. En raison de la présence de ce bras, ces dispositifs d'arrimage sont très lourd et encombrant. Ils peuvent être intégrés dans une ambulance de grand volume, par exemple les ambulances des hôpitaux, mais il n'est actuellement pas possible d'intégrer ce type de dispositif dans une ambulance de faible volume, par exemple les ambulances privées.

[0005] D'autres dispositifs de chargement sont réalisés avec un treuil et présentent un encombrement et un poids plus réduit. Cependant, ces dispositifs ne permettent pas d'assister l'extraction du chariot et le brancardier est toujours soumis à des troubles musculo-squelettiques lors de cette phase d'extraction.

[0006] Quel que-soit le type de dispositif mis en œuvre, bras motorisé ou treuil, les déplacements du chariot sont assurés par des crochets, mobiles sur le récepteur, qui coopèrent avec une barre disposée à l'extrémité avant du chariot, tel que par exemple décrit dans le document WO 2009/135803.

[0007] En outre, il est également recherché un dispositif pour brider ou débrider la liaison entre les crochets et la barre de sorte que cette dernière ne risque pas de s'extraire des crochets lorsqu'un malade est introduit ou extrait de l'ambulance.

[0008] Tel que décrit dans le document WO 2009/135803 précité, le système de gâche peut être monté sur le chariot et commandé en fonction de la po-

sition d'une béquille avant du chariot. Ainsi, tant que la béquille avant du chariot n'est pas extraite du récepteur, le chariot ne peut pas être désengagé du récepteur et le brancardier ne peut pas désolidariser le chariot de l'ambulance. Cependant, ce système impose au brancardier de venir relever manuellement la béquille avant lorsqu'il insère le chariot dans le récepteur.

[0009] Le problème technique de l'invention est de pouvoir fournir un système dans lequel le bridage du chariot et du récepteur peut être réalisée automatiquement.

EXPOSE DE L'INVENTION

[0010] Pour résoudre ce problème, l'invention propose de monter une gâche sur le récepteur au niveau d'un ou plusieurs crochets et de contrôler la position de la gâche directement en fonction de la position d'une platine portant l'au moins un crochet. Pour ce faire, la gâche est formée par une gâche montée sur une liaison pivot, de telle sorte que la gâche soit mobile entre deux positions : une position fermée dans laquelle la gâche est positionnée devant le crochet, et une position ouverte dans laquelle la gâche n'est pas disposée devant le crochet. La gâche est déplacée entre les deux positions au moyen d'une biellette dont une première extrémité est reliée à la gâche et une seconde extrémité est reliée à un pion destiné à coopérer avec une butée disposée sur le trajet de la platine portant le crochet. Ce faisant, les déplacements de la platine entrainent une coopération du pion avec la butée, et ils commandent l'ouverture ou la fermeture de la gâche.

[0011] Il est ainsi possible de définir des positions dans lesquelles la gâche est ouverte ou fermée. Par exemple, dans une position d'attente de chargement, la gâche est préférentiellement fermée. Lorsqu'un brancardier souhaite procéder au chargement du chariot, il déplace la barre du chariot contre la gâche, ce qui entraine un déplacement de la platine portant le crochet sur guelques centimètres. Le déplacement de la platine permet d'atteindre une position dans laquelle la gâche est ouverte. [0012] Le brancardier continue alors son effort de déplacement du chariot sur une très faible distance afin que la barre du chariot pénètre dans le crochet et déplace une nouvelle fois la platine. Ce second déplacement de la platine a pour effet de fermer la gâche et d'indiquer au mécanisme de chargement d'assurer la traction du chariot en étant assuré que la gâche est effectivement fermée.

[0013] En outre, lors de l'extraction du chariot, la platine peut être disposée au niveau d'une position de sortie dans laquelle la gâche est ouverte, libérant automatiquement le chariot. Le brancardier a donc uniquement à accompagner le mouvement du charriot. Après le déplacement de la platine au niveau de la position de sortie, c'està-dire après une temporisation prédéfinie, la platine est déplacée au niveau de la position d'attente de chargement.

[0014] A cet effet, selon un premier aspect, l'invention

concerne un récepteur monté au sein d'une ambulance comprenant:

- une base présentant deux gorges parallèles entre elles :
- une navette mobile en translation sur ladite base ; et
- un dispositif d'arrimage déplacé par ladite navette, ledit dispositif d'arrimage comprenant :
 - une platine mobile en translation sur ledit récepteur de sorte à permettre un déplacement automatique dudit chariot; la platine étant déplacée en translation par deux courroies entrainées par ladite navette de sorte à obtenir une démultiplication entre le déplacement de ladite navette et le déplacement de ladite platine; et
 au moins un crochet monté sur ladite platine,
 - au moins un crochet monté sur ladite platine, ledit au moins un crochet comportant un logement destiné à recevoir une barre du chariot; et
 - une gâche mobile entre deux positions :
 - une position fermée dans laquelle ladite gâche est positionnée devant ledit logement; et
 - une position ouverte dans laquelle ladite gâche n'est pas disposée devant ledit logement;

ladite gâche étant déplacée au moyen d'une biellette, dont une première extrémité est reliée à ladite gâche, et une seconde extrémité est reliée à un pion destiné à coopérer avec au moins une butée disposée sur le trajet de ladite platine, de telle sorte que les déplacements de la platine entrainent une coopération dudit pion et de ladite butée pour commander l'ouverture ou la fermeture de ladite gâche.

[0015] L'invention permet ainsi d'obtenir un dispositif d'arrimage dans lequel il est facile de définir des positions dans lesquelles la gâche est ouverte ou fermée en disposant, aux endroits recherchés, la butée permettant de commander la position de la gâche.

[0016] En outre, l'invention permet d'obtenir un dispositif d'arrimage particulièrement robuste et compact. Ainsi, l'invention permet de former un récepteur plus léger et compact que les récepteurs existants permettant d'assurer le chargement et l'extraction d'un chariot. Ce faisant, l'invention permet d'obtenir un récepteur pouvant être intégré dans tous les types de véhicule sans nécessiter de modifications structurelles.

[0017] Selon un mode de réalisation, ledit au moins un crochet est articulé sur au moins un axe de ladite platine. Ce mode de réalisation permet d'escamoter le crochet dans une gorge du récepteur lorsque le crochet n'est pas utilisé, ce qui permet aux ambulanciers d'évoluer sans encombre sur le récepteur. En outre, la mobilité en rotation du crochet permet également au dispositif d'arrimage de s'adapter à plusieurs types de chariot car la hauteur entre la barre et les roues dans la position repliée est

variable entre plusieurs chariots.

[0018] Le dispositif d'arrimage peut comporter un seul crochet. Dans ce mode de réalisation, le crochet est préférentiellement disposé au-dessus de la platine et centré entre les bords latéraux de la platine. Pour ce faire, la platine est pourvue d'au moins un montant s'étendant perpendiculairement à la platine de sorte à maintenir un axe de rotation du crochet. Par exemple, le crochet peut présenter un évidement central de sorte que le montant de la platine soit disposé dans l'évidement central et que l'axe de rotation du crochet soit fixé sur les bords internes de l'évidement central du crochet. L'évidement central peut également être configuré pour maintenir le pion et la biellette. De préférence, le pion s'étend à travers un évidement central de la platine de sorte à coopérer avec une ou plusieurs butées disposées sous la platine. L'extrémité avant du crochet, c'est-à-dire l'extrémité opposée à l'axe de rotation, comporte préférentiellement un axe central sur lequel est monté la gâche. Dans ce mode de réalisation, la coopération du pion avec une butée engendre un déplacement de la biellette et un mouvement de la gâche entre la position fermée et la position ouverte tel que précédemment décrit.

[0019] En variante, le dispositif d'arrimage comporte deux crochets, lesdits crochets étant reliés entre eux par une entretoise disposée au-dessus de la platine. L'entretoise permet d'éviter que les crochets ne touchent le fond des gorges lorsqu'ils sont en position escamotée. Pour ce faire, l'entretoise est configurée pour s'étendre au-dessus d'une navette du récepteur de sorte à venir en appui sur cette navette lorsque les crochets sont en position escamotée.

[0020] De préférence, ledit au moins un crochet comporte une came, articulée sur un axe, ladite came étant destinée à coopérer avec au moins une butée disposée sur le trajet de ladite platine ; ce faisant, les déplacements de la platine entrainent une coopération de la came avec ladite butée pour commander le déplacement dudit au moins un crochet autour de l'axe. Ce mode de réalisation permet de définir des positions dans lesquelles le ou les crochets sont remontés pour faciliter l'insertion de la barre d'un chariot dans les logements des crochets. Le déplacement des crochets peut être assuré par un seul ensemble came/butée pour déplacer les crochets par l'intermédiaire de l'entretoise ou par deux ensembles de deux cames et de deux butées.

[0021] De préférence, le pion est monté sur la biellette sur l'un des côtés de cette dernière, opposé au côté de ladite biellette en regard de ladite came. Ce mode de réalisation permet de juxtaposer les deux butées pour le pion et pour la came dans chaque gorge du récepteur.
[0022] Selon un mode de réalisation, la platine présente une forme de U dans laquelle des patins sont fixés sur des montants verticaux de ladite platine. Le forme de U permet d'insérer la platine entre une navette et une base d'un récepteur. Les patins permettent de coopérer avec un rebord de la navette de sorte que la platine est uniquement mobile en translation sur la navette. Les mon-

15

20

25

35

40

45

tants latéraux forment également une bride pour deux courroies. Les déplacements des courroies engendrent ainsi le déplacement en translation de la platine.

[0023] En variante, l'invention peut être mise en œuvre avec d'autres moyens d'entrainements, tels qu'un treuil. [0024] De préférence, la navette est déplacée au moyen d'une vis sans fin actionnée par un moteur.

[0025] Selon un second aspect, l'invention concerne une ambulance comportant un récepteur selon le second aspect de l'invention.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

[0026] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront clairement de la description qui en est faite ci-après, à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

La figure 1 illustre une vue schématique en perspective d'une étape de montage d'un dispositif d'arrimage entre un récepteur d'une ambulance et un chariot portant un brancard selon un premier mode de réalisation de l'invention ;

La figure 2 est une vue schématique en perspective éclatée du dispositif d'arrimage de la figure 1 ; La figure 3 est une vue schématique en perspective du dispositif d'arrimage de la figure 1 monté sur un récepteur et disposé dans une position escamotée ; La figure 4 est une vue schématique en perspective du dispositif d'arrimage de la figure 1 dans une position de traction ;

La figure 5 est une vue schématique en perspective du dispositif d'arrimage de la figure 1 dans une position de déchargement ;

La figure 6 est une vue schématique en perspective du dispositif d'arrimage de la figure 1 dans une position de charge ;

La figure 7 est une vue schématique en perspective d'un dispositif s'arrimage selon un second mode de réalisation de l'invention ;

La figure 8 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 7 dans une position d'attente de chargement ;

La figure 9 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 7 dans une première position de liaison entre une barre d'un charriot et un logement du dispositif de la figure 7;

La figure 10 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 7 dans une seconde position de liaison entre une barre d'un charriot et un logement du dispositif de la figure 7 ;

La figure 11 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 7 dans une troisième position de liaison entre une barre d'un charriot et un logement du dispositif de la figure 7;

La figure 12 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 7 dans une quatrième position de liaison entre une barre d'un charriot et un loge-

ment du dispositif de la figure 7;

La figure 13 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 7 dans une cinquième position de liaison entre une barre d'un charriot et un logement du dispositif de la figure 7;

La figure 14 est schématique une vue en perspective d'un dispositif s'arrimage selon un troisième mode de réalisation de l'invention ;

La figure 15 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une position fermée; La figure 16 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une position ouverte; La figure 17 est une vue schématique de dessus du dispositif de la figure 14 dans la position ouverte; La figure 18 est une vue schématique en perspective

du dispositif de la figure 14 en position ouverte; La figure 19 est une vue schématique de dessus du dispositif de la figure 14 en position fermée;

La figure 20 est une vue schématique en perspective du dispositif de la figure 14 dans la position fermée ; La figure 21 est une vue schématique en perspective de trois-quarts du dispositif de la figure 14 arrimé avec un charriot :

La figure 22 est une vue schématique en perspective de dessous du dispositif de la figure 14 arrimé avec un charriot ;

La figure 23 est une schématique vue en section du dispositif de la figure 14 dans une première position de liaison avec une barre d'un charriot sans différence de hauteur;

La figure 24 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une deuxième position de liaison avec une barre d'un charriot sans différence de hauteur;

La figure 25 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une troisième position de liaison avec une barre d'un charriot sans différence de hauteur;

La figure 26 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une quatrième position de liaison avec une barre d'un charriot sans différence de hauteur;

La figure 27 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une cinquième position de liaison avec une barre d'un charriot sans différence de hauteur;

La figure 28 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une sixième position de liaison avec une barre d'un charriot sans différence de hauteur;

La figure 29 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une première position de liaison avec une barre d'un charriot avec différence de hauteur :

La figure 30 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une deuxième position de liaison avec une barre d'un charriot avec différence de hauteur;

20

30

40

La figure 31 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une troisième position de liaison avec une barre d'un charriot avec différence de hauteur;

La figure 32 est une vue schématique en section du dispositif de la figure 14 dans une quatrième position de liaison avec une barre d'un charriot avec différence de hauteur.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0027] Les figures 1 à 6 illustrent schématiquement un dispositif d'arrimage 20a destiné à réaliser la liaison entre un récepteur d'une ambulance et une barre d'un chariot portant un brancard. En effet, l'invention vise à motoriser l'insertion d'un brancard dans une ambulance pour éviter aux brancardiers de devoir pousser ou tirer le brancard aux fins d'insérer ou d'extraire un patient dans et hors d'une ambulance.

[0028] L'invention peut s'appliquer à différents types de motorisation des déplacements du brancard dans le récepteur de l'ambulance. Tel qu'illustré sur la figure 3, les déplacements du chariot portant le brancard peuvent être assuré par une navette 27 déplacée au moyen d'une vis sans fin 28. En variante, tout autres moyens de traction du chariot peut être mis en œuvre sans changer l'invention, par exemple une traction par un treuil.

[0029] L'invention concerne plus particulièrement le dispositif d'arrimage 20a permettant d'assurer la liaison entre les moyens de déplacement du récepteur 21 de l'ambulance et la barre disposée sensiblement à l'avant d'un chariot portant un brancard (non représenté). Pour assurer la liaison entre cette barre et le récepteur 21, tel qu'illustré sur les figures 1 à 6, le dispositif d'arrimage 20a présente deux crochets 30a. En variante, l'invention peut être réalisée avec un seul crochet central.

[0030] Une extrémité de chaque crochet 30a présente un logement 31a destiné à réceptionner la barre du chariot. Lorsque le chariot est tracté sur le récepteur 21, la barre du chariot est maintenue dans le logement 31a au moyen d'une gâche 32a qui vient obturer l'ouverture du logement 31a et garantir le positionnement de la barre dans les crochets 30a.

[0031] Les crochets 30a sont articulés sur un axe 40a relié à une platine 22a. Cette platine 22a est mobile en translation sur le récepteur 21. Pour ce faire, la platine présente préférentiellement une forme de « U » munie de deux montants latéraux 24a s'étendant en direction d'une base du récepteur 21. Les montants latéraux 24a sont destinés à se déplacer dans deux gorges 25 parallèles formées dans une base du récepteur 21. Deux courroies 26 sont disposées dans ces gorges 25 et permettent de déplacer la platine 22a. Pour ce faire, des patins 23 sont montés de part et d'autres des montants 24a de cette platine 22a et coopèrent avec un rebord de la navette de sorte que la platine est uniquement mobile en translation sur la navette. Ces montants latéraux 24a forment également une bride pour chaque courroie 26. Les

déplacements des courroies 26 engendrent ainsi le déplacement en translation de la platine 22a.

[0032] En variante, les courroies 26 peuvent être remplacées par tout type de boucles tendues montées entre deux points de rotation. Par exemple, un câble dont les extrémités sont solidaires, peut former la boucle. Ce câble est alors monté entre deux poulies. De préférence, le câble est réalisé en fibres d'acier, d'aramide ou de polyester afin de présenter une tension et une résistance évitant le risque de rupture ou le risque d'allongement. En outre, tout autre type de torseurs d'actions mécaniques transmissibles peut être utilisé, tel qu'une chaîne montée entre deux pignons.

[0033] De préférence, le déplacement des courroies 26 est commandé par le déplacement de la navette 27, de sorte à réaliser une démultiplication de la course de la platine 22a par rapport à la course de la navette 27. Pour ce faire, les courroies 26 présentent une longueur de course supérieure à la longueur de course de la navette 27.

[0034] Tel qu'illustré sur la figure 3, lorsqu'aucune barre d'un chariot n'est reçue dans les logements 31a, les crochets 30a tombent dans la gorge 25. Une entretoise 29 relie préférentiellement les deux crochets 30a entre eux, de sorte à éviter que les crochets 30a ne touchent le fond de la gorge 25. Cette position escamotée, illustrée sur la figure 3, permet de limiter l'impact de la présence du dispositif d'arrimage 20a lorsqu'il n'est pas utilisé pour tracter un chariot. Par exemple, le récepteur 21 peut être utilisé avec un chariot qui n'est pas tracté et qui est déplacé manuellement dans la gorge 25 sans que la présence du dispositif d'arrimage 20a ne perturbe le déplacement manuel de ce chariot.

[0035] Dans la cas d'un chariot dont la traction est automatisée, la gâche 32a assure la fixation de la barre du chariot dans chaque crochet 30a. Cette gâche 32a est articulée sur un axe 33a fixé dans chaque crochet 30a. Sur cet axe 33a, un ressort 39 est monté de sorte à contraindre la position de la gâche 32a en position fermée, c'est-à-dire dans les positions illustrées sur les figures 4 et 6 dans lesquelles la gâche 32a bloque l'accès au logement 31a. Ce faisant, l'arrimage de la barre du chariot dans le récepteur 21 de l'ambulance est assuré. Cette gâche 32a est en outre reliée à une biellette 34a par un point de fixation 35a disposé sous l'axe 33a. Cette biellette 34a est montée sur une came 38, elle-même fixée sur un axe 36 monté sur les crochets 30a entre l'axe 40a et l'axe 33a.

[0036] Cette came 38 est destinée à coopérer avec une butée 42 montée dans la gorge 25 de sorte à contraindre un déplacement en rotation des crochets 30a lorsque la came 38 monte le long d'une pente ménagée sur la butée 42. Dans l'exemple des figures 1 à 6, le dispositif d'arrimage 20a est symétrique et deux butées 42 sont disposées dans les deux gorge 25 pour déplacer les crochets 30a avec deux cames 38. En variante, il est possible d'utiliser une seule butée 42 disposée dans une seule des deux gorges 25 et d'utiliser l'entretoise 29 pour

monter les deux crochets 30a simultanément.

[0037] L'ouverture ou la fermeture de la gâche 32 est commandée par la biellette 34a. Pour ce faire, la biellette 34a présente un pion 41a disposé à l'une de ses extrémités, opposée à l'extrémité fixée avec la gâche 32a. Chaque pion 41a est destiné à coopérer avec une butée 43 également ménagée dans une gorge 25.

[0038] Pour ce faire, la biellette 34a est montée contre un bouton 37 limitant les déplacements en hauteur de la biellette 34a et contraignant cette biellette 34a à se déplacer en translation lorsque la butée 43 déplace le pion 41a.

[0039] Lorsque le pion 41a entre au contact avec la butée 43a, et que la platine 22a est déplacée vers l'avant du récepteur 21, la biellette 34a déplace la gâche 32a et ouvre le logement 31a pour permettre l'insertion d'une barre d'un chariot portant un brancard.

[0040] Le pion 41a s'étend à l'opposé de la came 38 si bien que les butées 42 et 43 peuvent être juxtaposées dans chaque gorge 25 pour commander les déplacements en rotation des crochets 30a ou l'ouvertures des gâches 32a.

[0041] Ce mode de commande du déplacement en hauteur des crochets 30a et d'ouverture ou de fermeture des gâches 32a permet de définir des positions du dispositif d'arrimage 20a dans lesquelles les crochets 30a sont relevés et les gâches 32a sont ouvertes ou fermées. [0042] Il est ainsi possible de définir des positions dans lesquelles la gâche est ouverte ou fermée. Par exemple, dans une position d'attente de chargement, non illustrée, la platine 22a est disposée sur l'extrémité avant des butées 42 et devant les butées 43, les gâches 32a sont alors fermées. Lorsqu'un brancardier souhaite procéder au chargement du chariot, il déplace la barre du chariot contre les gâches 32a, ce qui entraine un déplacement de la platine 22a portant les crochets 30a sur quelques centimètres et les pions 41a montent le long des butées 43. Le déplacement de la platine 22a permet d'atteindre une position, en haut des butées 43, dans laquelle les gâches 32a sont ouvertes.

[0043] Le brancardier continue alors son effort de déplacement du chariot sur une très faible distance afin que la barre du chariot pénètre dans les crochets 30a et déplace une nouvelle fois la platine 22a jusqu'à la position de traction, illustrée sur la figure 4. Ce second déplacement de la platine 22a a pour effet de fermer les gâches 32a et d'indiquer au mécanisme de chargement d'assurer la traction du chariot en étant assuré que les gâches 32a sont effectivement fermées. Lorsque le chariot est tracté sur le récepteur 21, les crochets 30ademeurent en position haute puisque la hauteur entre la barre et les roues repliées du chariot est fixe.

[0044] Ainsi, tel qu'illustré sur la figure 6, lorsque le chariot est complètement intégré dans l'ambulance, les crochets **30a** sont en position haute et continuent à maintenir la barre du chariot.

[0045] A l'inverse, lorsqu'un brancardier souhaite extraire un chariot du récepteur, la platine **22a** est déplacée

jusqu'à la position de déchargement, illustrée sur la figure 5, et la barre du chariot est automatiquement extraite des logements **31a**.

[0046] En effet, dans cette position de déchargement, les pions 41a coopèrent avec les butées 43 pour ouvrir les gâches 32a.

[0047] Ce mode de réalisation décrit en référence aux figures 1 à 6 met en œuvre deux crochets 30a pour réaliser la liaison entre le dispositif d'arrimage 20a et une barre d'un chariot portant un brancard. En variante, tel qu'illustré sur les figures 7 à 33, un seul crochet 30b, 30c peut être utilisé.

[0048] Dans le mode de réalisation des figures 7 à 13, le dispositif d'arrimage 20b est constitué d'un crochet unique destiné à être disposé au centre du récepteur 21. Pour ce faire, le crochet 30b est monté sur une platine 22b présentant des montants latéraux 24b destinés à guider les déplacements de la platine 22b et à former une bride pour les moyens de translation de la platine 22b. La bride est préférentiellement réalisée avec une pièce vissée dans les alésages 50 des montants 24b.

[0049] La platine 22b présente également une ouverture centrale 51 formée sur la partie avant de la platine 22b. La partie arrière de la platine 22b est, quant à elle, occupée par une pièce de support 54 permettant d'assurer la liaison mécanique entre les deux côtés de la platine 22b et de porter un axe 40b autour duquel le crochet 30b est mobile. Le crochet 30b se présente sous la forme d'un corps 52 sensiblement parallélépipédique à l'extrémité avant duquel s'étend une lèvre 53 destinée à former un logement 31b avec la hauteur du corps 52. Le corps 52 présent un évitement central permettant de monter le corps 52 autour de la pièce de support 54. Plus précisément, le corps 52 est monté sur un axe 40b de la pièce de support 54 de sorte à être mobile en rotation par rapport à la platine 22b.

[0050] En regard de la lèvre 53, le crochet 30b présente également une gâche 32b mobile entre une position ouverte et une position fermée. Pour ce faire, la gâche 32b est montée sur un axe 33b fixé dans le corps 52. En outre, dans ce mode de réalisation et tel que décrit en référence aux figures 21 à 32, les déplacements en hauteur du crochet 30b sont assurés par cet axe 33b qui s'étend de part et d'autre du corps 52 de sorte à coopérer avec des spatules 62 du chariot 60.

[0051] La gâche 32b et la partie avant du corps 52 forment un logement 31b destiné à recevoir une barre 61 d'un chariot 60. En outre, dans ce logement 31b, s'étend également une pièce de contre-appui 56 traversant une lumière centrale du corps 52. Les déplacements de cette pièce de contre-appui 56 sont guidés dans une lumière 57 ménagée dans la partie interne du corps 52 avec une butée 58 fixée dans le corps 52. Ainsi, les déplacements de cette pièce de contre-appui 56 sont autorisés uniquement dans la longueur du corps 52. Cette pièce de contre-appui 56 entraîne une biellette 34b montée entre un axe de déplacement manuel 55 et un point de fixation 35b de la gâche 32b. Ainsi, les déplacements

40

de la pièce de contre-appui **56** vers l'arrière du corps **52** entraînent un déplacement de la gâche **32b** dans la position fermée.

[0052] Les déplacements de la gâche 32b et de la biellette 34b sont également guidés par un pion 41b s'étendant dans l'ouverture centrale 51 de la platine 22b. Ce pion 41b est également fixé au niveau de la butée 58 et au niveau de l'axe de déplacement manuel 55. Ainsi, une butée disposée sur le trajet de la platine 22b peut entrer en coopération avec le pion 41b pour déplacer la biellette 34b et commander l'ouverture ou la fermeture de la gâche 32b.

[0053] Tel qu'illustré sur les figures 10 à 13, lorsqu'un chariot 60 est inséré sur le récepteur 21 avec un dispositif d'arrimage 20b tel qu'illustré sur la figure 7, la barre 61 est introduite dans le logement 31b en écartant la gâche 32b en raison de la forme courbée de la partie avant de la gâche 32b. En pénétrant dans le logement 31b, la barre 61 pouce la pièce de contre-appui 56 jusqu'à une position extrême dans laquelle ladite pièce de contre-appui 56 déplace la biellette 34b pour refermer automatiquement la gâche 32b autour de la barre 61.

[0054] Ainsi, dans la position illustrée sur la figure 13, la gâche 32b forme un appui solide pour la barre 61 de sorte que la traction de la platine 22b peut être réalisée sans risque d'extraction de la barre 61 hors du logement 31b. Le récepteur 21 comporte également au moins une position dans laquelle l'ouverture de la gâche 32b est automatisée. Pour ce faire, une butée est disposée en regard du pion 41b et les déplacements de ce pion 41b induisent à la fois une ouverture de la gâche 32b par la bielle 34b, et un déplacement de la pièce de contre-appui 56 vers l'extrémité avant du corps 52.

[0055] En outre, un déverrouillage manuel peut être requis en cas de dysfonctionnement électrique du récepteur 21. Pour ce faire, l'axe de déplacement manuel 55 s'étend à l'extérieur du corps 52 et permet de déplacer à la fois la gâche 32b et la pièce de contre-appui 56, de sorte à commander manuellement l'extraction de la barre 61 du logement 31b.

[0056] Bien entendu, la cinématique du déplacement du crochet **30b** n'est pas limitative et, même dans le cas d'un crochet central, d'autres formes et d'autres moyens de déplacement peuvent être mis en œuvre.

[0057] Par exemple, les figures 14 à 20 illustrent un autre mode de réalisation d'un dispositif d'arrimage 20c avec un crochet central 30c. Ce dispositif d'arrimage 20c comporte un grand nombre d'éléments similaires à ceux décrits en référence aux figures 7 à 13, tels que la platine 22b, le corps 52, l'axe 40b de liaison entre la platine 22b et le crochet 30c, la lèvre 53 ou encore la gâche 32b et l'axe 33b de cette gâche 32b.

[0058] La différence avec le mode de réalisation des figures 7 à 13 réside dans la cinématique de déplacement de la gâche 32b entre une position fermée et ouverte. En effet, la gâche 32b est déplacée par une biellette 34c dont l'extrémité est commandée par un câble 70 relié à une poulie 71 montée dans une lumière de la pièce de

support **54** et autour de l'axe **40b**. En sortie de la poulie **71**, le câble **70** est connecté à un pion **41c** mobile en rotation sur un axe **72** ménagé au centre de la platine **22b**. Ainsi, les déplacements du pion **41c** par une butée disposée sur le trajet de la platine **22b** entraînent l'ouverture ou la fermeture de la gâche **32b** par l'intermédiaire du câble **70**.

[0059] Contrairement à l'utilisation d'une pièce de contre-appui 56, tel qu'illustré sur les figures 7 à 13, la gâche 32b des figures 14 à 20 est déplacée en position fermée au moyen de deux ressorts 73, dont une première extrémité est fixée sur une partie avant du corps 52 et une seconde extrémité est fixée sur un axe 74 disposé à l'extrémité de la biellette 34c, opposée à l'extrémité 35b fixée avec la gâche 32b.

[0060] Cet axe 74 de la biellette 34c est contraint en déplacement en translation dans une lumière 75 ménagée dans le corps 52. Cet axe 74 peut également être déplacé par une poignée 77 reliée à une roue 76, de sorte à imposer un déplacement de l'axe 74 vers l'arrière du corps 52 pour obtenir une ouverture manuelle du logement 31c en cas de dysfonctionnements électriques du récepteur 21.

[0061] Dans ces deux modes de réalisation illustrés aux figures 7 à 20, les dispositifs d'arrimage 20b et 20c ne comportent pas de moyens pour déplacer en rotation automatiquement les crochets 30b, 30c pour s'adapter à la hauteur de la barre 61 d'un chariot 60. Pour ce faire, l'axe 33b de la gâche 32b s'étend de part et d'autres du corps 52 pour coopérer avec des spatules 62, tel qu'illustré sur les figures 21 à 32.

[0062] Tel qu'illustré sur les figures 21 et 22, le but des spatules 62 et de faire correspondre la hauteur du crochet 30c avec la hauteur de la barre 61 du chariot 60. Les figures 23 à 28 illustrent une approche d'arrimage dans laquelle le chariot 60 et le récepteur 21 sont à la même hauteur, alors que les figures 29 à 32 illustrent une approche d'arrimage dans laquelle un angle de 13° est imposé entre le chariot 60 et le récepteur 21. En effet, il n'est pas rare qu'une ambulance soit stationnée sur une route en pente ou que le chariot soit utilisé avec un angle d'inclinaison apte à maintenir un patient en toute sécurité sur le chariot. Il est donc nécessaire que le chariot puisse être inséré dans l'ambulance avec une variation de l'angle d'attaque d'au moins 10°. Pour gérer ces variations d'angle d'attaque, la barre du chariot 60 est pourvue de spatules 62 montées en rotation sur la barre 61 et de part et d'autre de la zone de la barre 61 destinée à être insérée dans le logement 31b. Chaque spatule 62 présente une forme en « C » avec une partie inférieure 63 plus grande que la partie supérieure 64 et une partie centrale formant un logement 68 destiné à guider les déplacements de l'axe 33c. En outre, une partie arrière 65 de la spatule 62 est destinée à coopérer avec une butée 66 du chariot 60 de sorte à limiter les déplacements en rotation possibles de la spatule 62 autour de la barre

[0063] Tel qu'illustré sur la figure 23, lorsqu'un chariot

20

25

30

35

40

60 est inséré sur le récepteur 21, il roule préférentiellement tout d'abord sur une tablette 67 et, lorsque le chariot 60 arrive au niveau du crochet 30c, le premier élément qui entre en contact est constitué par les parties inférieures 63 des spatules 62 et l'axe 33b. Ces parties inférieures 63 présentent un biais destiné à entraîner l'axe 33b dans le logement 68 formé par la forme en C de chaque spatule 62. Lors des déplacements du chariot 60 en direction du récepteur 21, la forme spécifique des spatules 62 entraîne un déplacement en rotation du crochet 30c par rapport à la platine 22b de sorte à adapter la hauteur de la barre 33b avec la hauteur du logement 68.

[0064] Même dans le cas d'une différence d'angle entre le récepteur 21 et le chariot 60, les spatules 62 permettent de faire varier la hauteur du crochet 30c en imposant une rotation de ce crochet 30c par rapport à la platine 22b. Ainsi, lorsque le chariot 60 n'est pas à la même hauteur que le récepteur 21, les modes de réalisation des figures 7 à 32 ne nécessitent pas de pion pour déplacer automatiquement la hauteur du dispositif d'arrimage 20b ou 20c car les spatules 62 se chargent de compenser automatiquement les variations de hauteur. [0065] L'invention permet ainsi de tracter efficacement un chariot portant un brancard tout en assurant la liaison entre le chariot et le récepteur 21. L'invention permet également de définir des positions dans lesquelles le dispositif d'arrimage 20a-20c autorise ou non le chargement et le déchargement d'un chariot.

[0066] En outre, le dispositif d'arrimage **20a-20c** peut s'effacer dans les gorges **25** du récepteur **21** lorsqu'il n'est pas utilisé.

Revendications

- 1. Récepteur (21) monté au sein d'une ambulance comprenant:
 - une base présentant deux gorges (25) parallèles entre elles :
 - une navette (27) mobile en translation sur ladite base ; et
 - un dispositif d'arrimage (20a-20c) déplacé par ladite navette (27), ledit dispositif d'arrimage (20a-20c) comprenant :
 - une platine (22a-22b) mobile en translation sur ledit récepteur (21) de sorte à permettre un déplacement automatique dudit chariot ; la platine (22a-22b) étant déplacée en translation par deux courroies (26) entrainées par ladite navette (27) de sorte à obtenir une démultiplication entre le déplacement de ladite navette (27) et le déplacement de ladite platine (22a-20b) ; et
 - au moins un crochet (30a-30c) monté sur la platine (22a-22b), ledit au moins un crochet (30a-30c) comportant un logement

(31a-31b) destiné à recevoir une barre du chariot ; et

- une gâche (32a-32b) mobile entre deux positions :
 - une position fermée dans laquelle la gâche (32a-32b) est positionnée devant ledit logement (31a-31b); et
 une position ouverte dans laquelle la

 une position ouverte dans laquelle la gâche (32a-32b) n'est pas disposée devant ledit logement (31a-31b);

ladite gâche (32a-32b) étant déplacée par une biellette (34a-34c) dont une première extrémité est reliée à la gâche (32a-32b) et une seconde extrémité est reliée à un pion (41a-41c) destiné à coopérer avec au moins une butée (43) disposée sur le trajet de ladite platine (22a-22b), de sorte que le déplacement de la platine (22a-22b) engendre une coopération dudit pion (41a-41c) avec ladite butée (43) afin de commander l'ouverture ou la fermeture de ladite gâche (32a-32b).

- 2. Récepteur selon la revendication 1, *dans lequel* ledit au moins un crochet (30a-30c) est articulé sur au moins un axe (40a-40b) de la platine (22a-22b).
- Récepteur selon la revendication 2, dans lequel le dispositif d'arrimage (20a) comporte deux crochets (30a), lesdits crochets (30a) étant reliés entre eux par une entretoise (29) disposée au-dessus de ladite platine (22a).
- 4. Récepteur selon la revendication 2 ou 3, dans lequel ledit au moins un crochet (30a-30c) est muni d'une came (38), articulée sur un axe (36), ladite came (38) étant destinée à coopérer avec au moins une butée (42) disposée sur le trajet de ladite platine (22a-22b), de sorte que les déplacements de ladite platine (22a-22b) entrainent la coopération de ladite came (38) avec de ladite butée (42) afin de commander le déplacement dudit au moins un crochet (30a-30c) autour de l'axe (40a-40b).
- 45 5. Récepteur selon la revendication 4, dans lequel le pion (41a-41c) est monté sur la biellette (34a-34c) au niveau de l'un des côtés de ladite biellette (34a-34c) opposé au côté de ladite biellette (34a-34c) positionné en regard de la came (38).
 - 6. Récepteur selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel la platine (22a-22b) présente une forme de U dans laquelle des patins (23) sont fixés sur des montants verticaux (24a-24b) de ladite platine (22a-22b).
 - 7. Récepteur selon la revendication 6, *dans lequel* la navette (27) est déplacée en translation au moyen

d'une vis sans fin (28) actionnée par un moteur.

8. Ambulance comportant un récepteur selon l'une des revendications 1 à 7.

Fig. 1

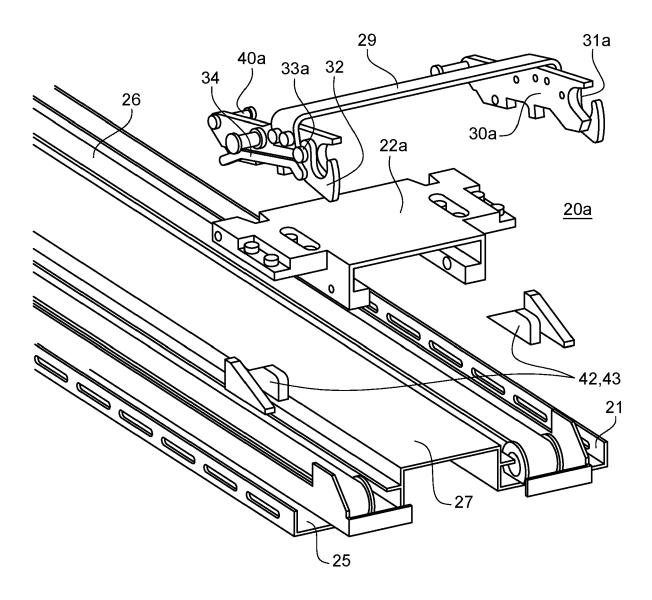


Fig. 2

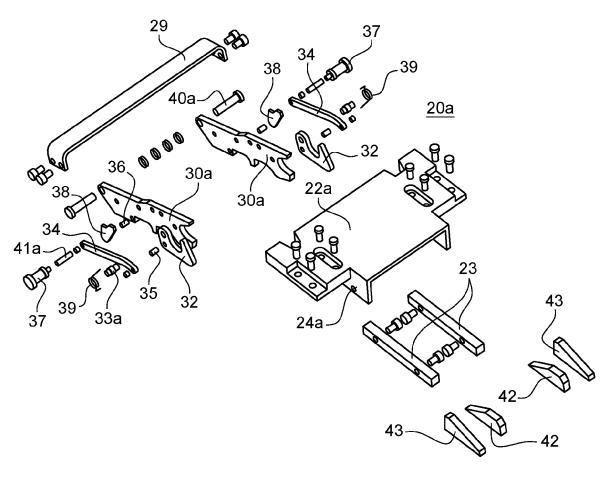
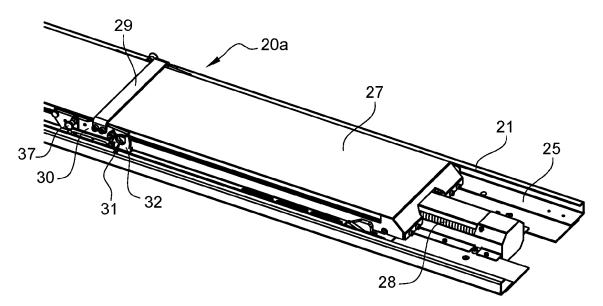
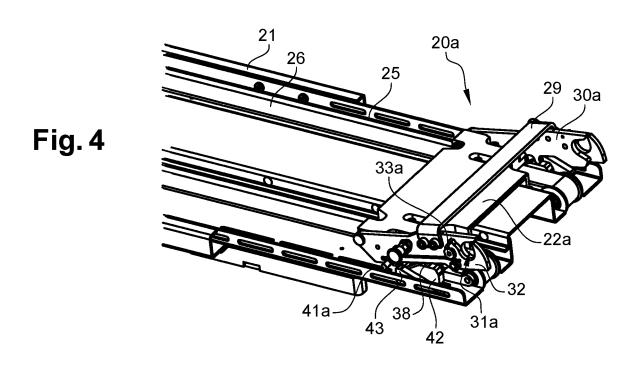
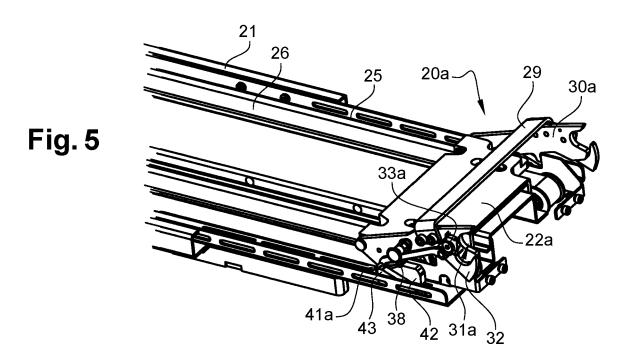
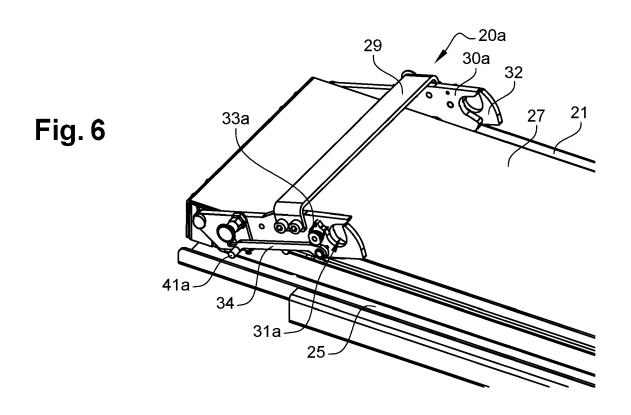


Fig. 3









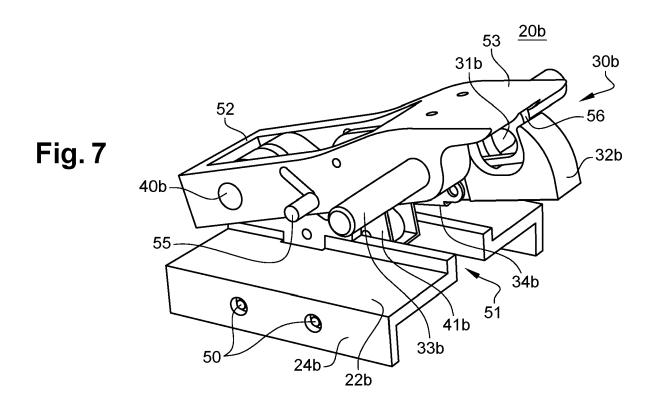


Fig. 8

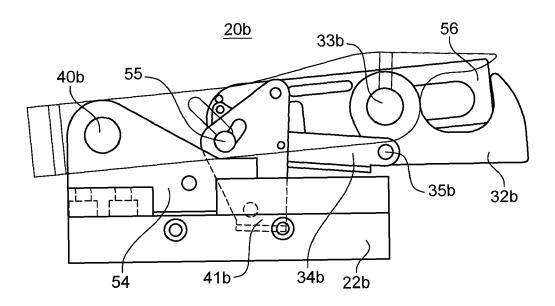


Fig. 9

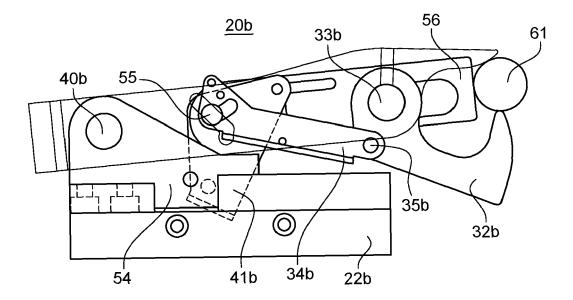


Fig. 10

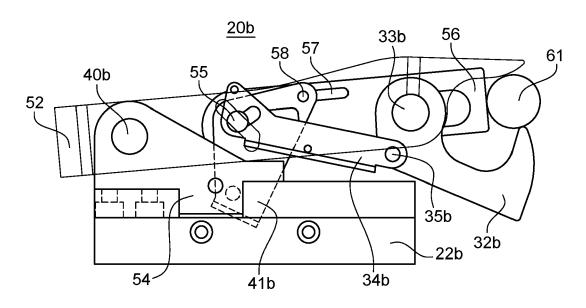


Fig. 11

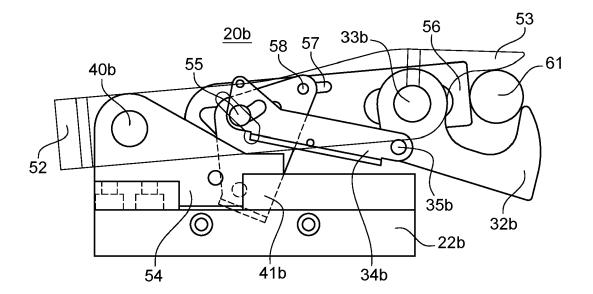


Fig. 12

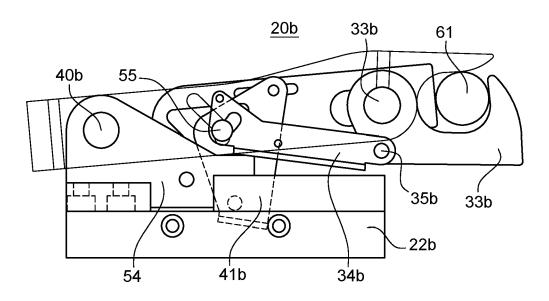


Fig. 13

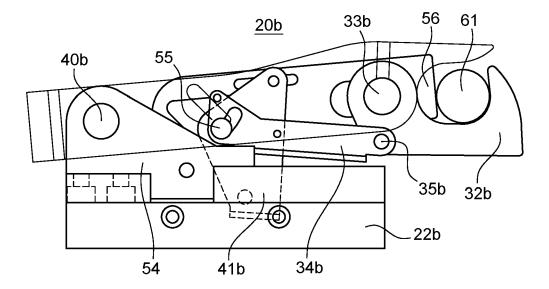


Fig. 14

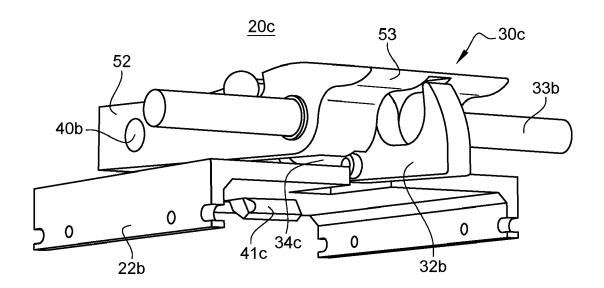


Fig. 15

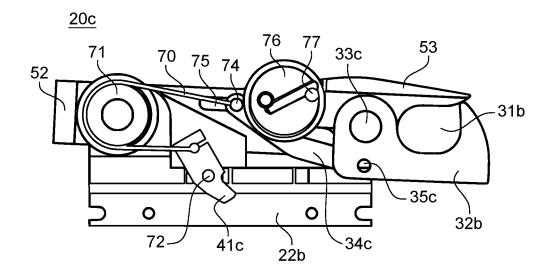
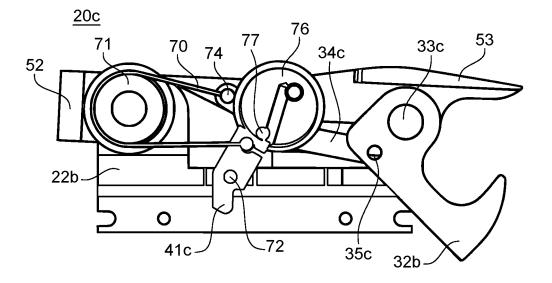


Fig. 16



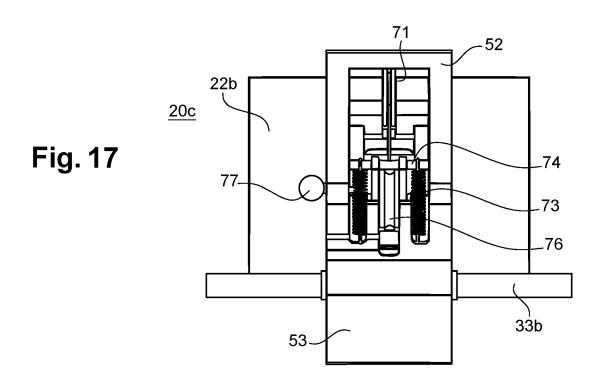
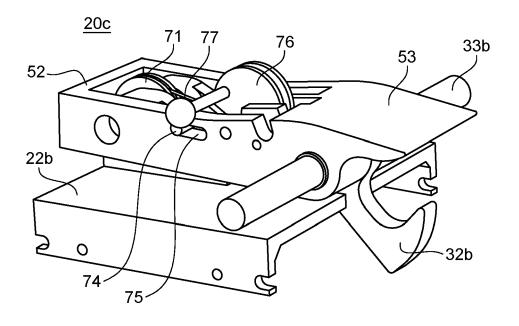


Fig. 18



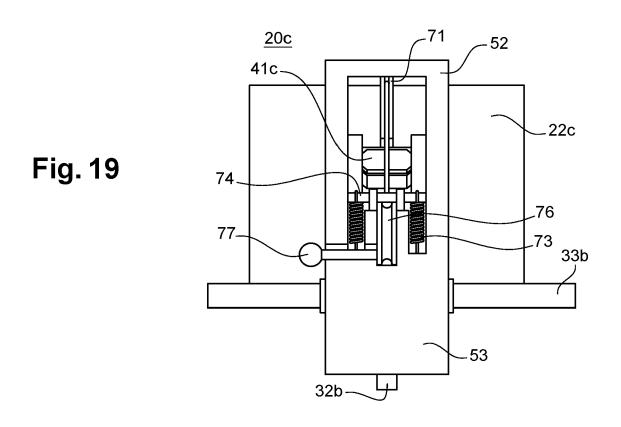


Fig. 20

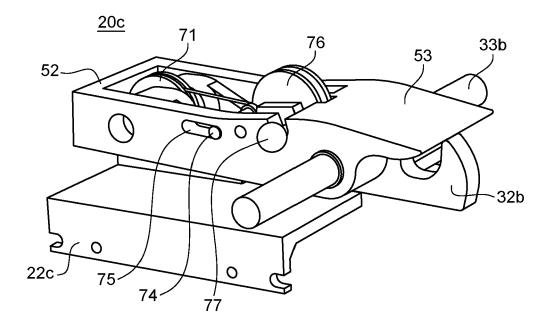


Fig. 21

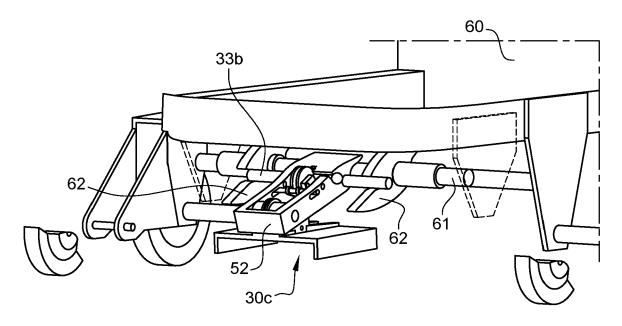


Fig. 22

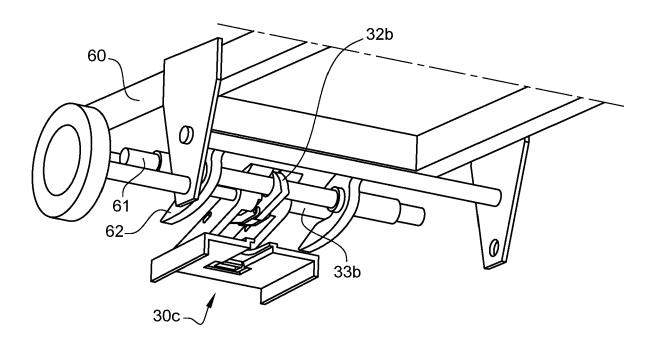
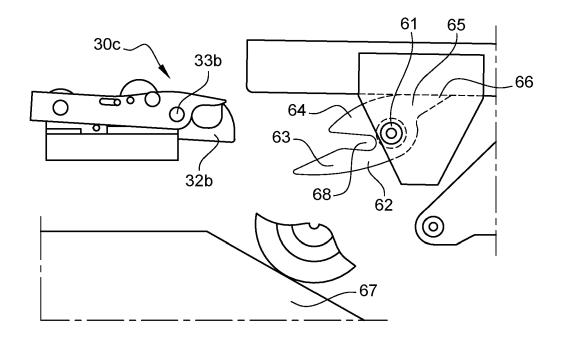


Fig. 23



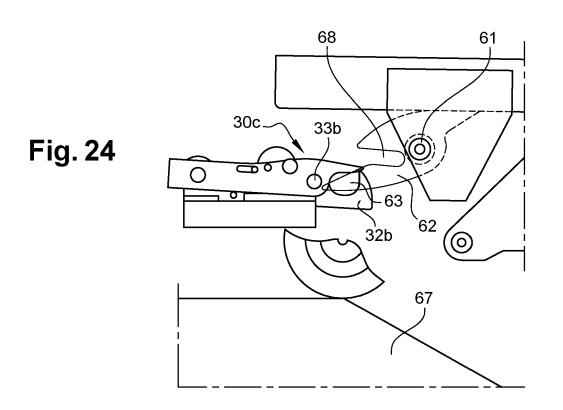


Fig. 25

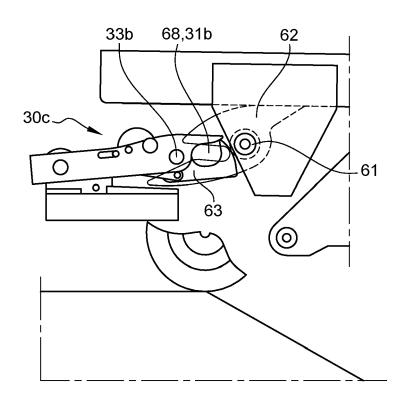


Fig. 26

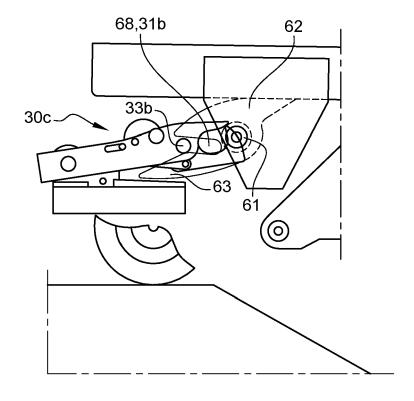


Fig. 27

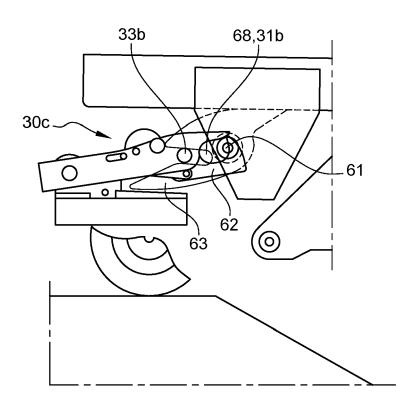
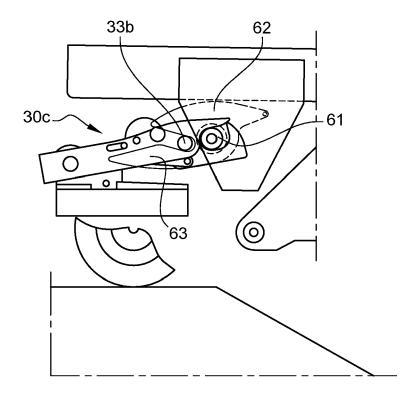
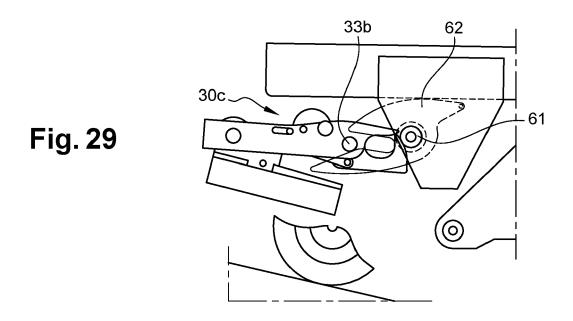
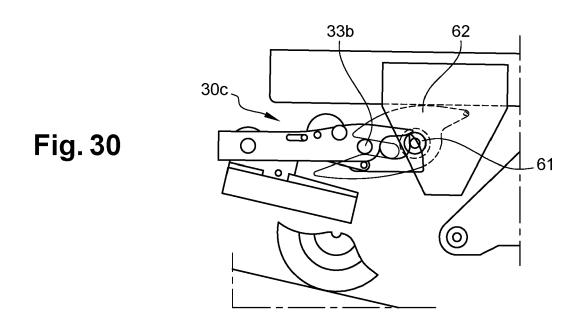


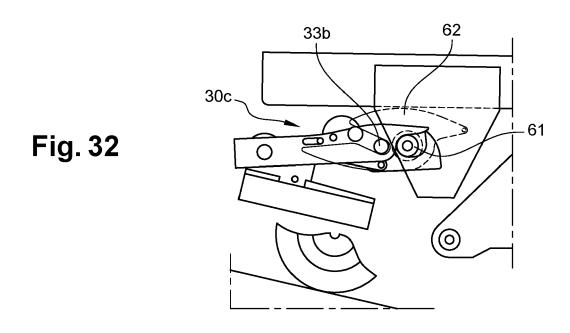
Fig. 28







33b 62 30c 30c 61





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 20 19 2779

5	
_	

	DO	CUMENTS CONSIDER					
	Catégorie	Citation du document avec des parties pertir		soin,	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)	
10	A	EP 2 974 704 A1 (GR 20 janvier 2016 (20 * alinéas [0036] -	ROUPE GIFA [FR] 016-01-20) [0049]; figure) es 1-8c *	1-8	INV. A61G3/02	
15							
20							
25							
30						DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A61G	
35							
40							
45							
1	Le pr	ésent rapport a été établi pour tou					
	Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche 12 janvier 2021		Class	Examinateur Gkama, Alexandra	
95 05 PORM 1503 03.82 (P04C02)	X : part Y : part	La Haye ATEGORIE DES DOCUMENTS CITE iculièrement pertinent à lui seul iculièrement pertinent en combinaison	S T E	: théorie ou principe : document de brev date de dépôt ou a : cité dans la dema	e à la base de l'in ret antérieur, mai après cette date nde	vention	
55 OFORM 1	A : arrië O : divu	e document de la même catégorie ere-plan technologique ılgation non-écrite ument intercalaire	•••	: cité pour d'autres : membre de la mêi		nent correspondant	

EP 3 791 846 A1

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EP 20 19 2779

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus. Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-01-2021

	Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	EP 2974704	A1	20-01-2016	EP ES FR PT	2974704 A1 2619318 T3 3023709 A1 2974704 T	20-01-2016 26-06-2017 22-01-2016 23-03-2017
.0460						
EPO FORM P0460						

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EP 3 791 846 A1

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

• WO 2009135803 A [0004] [0006] [0008]